

Fiche de synthèse

Projet de révision du Schéma de Cohérence

Territoriale (SCoT) Nord-Isère

arrêté par le Comité syndical du 7 mars 2018.

Le projet de révision du SCoT 2018 : une révision ciblée

Par délibération en date du 28 février 2014, le comité syndical a décidé de prescrire la révision du SCoT Nord-Isère. Dès la prescription de la révision, les élus ont souhaité que celle-ci soit ciblée de façon à permettre d'apporter les compléments nécessaires au SCoT, actuellement en vigueur, pour qu'il soit conforme aux évolutions législatives. Les orientations fondamentales du SCoT, approuvé en 2012, ne sont donc pas remises en question.

Les compléments et ajustements du SCoT, pour la révision, ont fait l'objet de travaux réalisés par l'équipe du SCoT avec l'appui de partenaires extérieurs.





Les objectifs de la révision

Intégrer les obligations liées à la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ces évolutions concernent :

- la remise en bon état des continuités écologiques
- la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Préciser le volet commercial du SCoT.

Les différentes pièces du SCoT ont été enrichies afin d'approfondir les orientations en lien avec le développement commercial.

Rendre les orientations du SCoT compatibles avec les documents de rangs supérieurs récents. La Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA).

Elle a été modifiée en mars 2015. Cette modification vise le territoire de l'espace interdépartemental Saint-Exupéry et concerne 6 communes du SCoT.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes (SRCE - approuvé le 16 juillet 2014).

Il identifie les enjeux de la trame verte et bleue et rend nécessaire une déclinaison plus fine des 10 corridors identifiés dans le SCoT.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée 2016 -2021 (SDAGE - approuvé le 21 décembre 2015).

Le SCoT doit, par exemple, intégrer des dispositions liées à l'adaptation au changement climatique ou à la limitation de l'imperméabilisation des sols.

Mettre à jour l'Etat Initial de l'Environnement et l'Evaluation Environnementale.

Les changements apportés, dans le cadre de la révision, ont nécessité d'actualiser ces deux pièces du Rapport de présentation à partir de données plus récentes.

Ajuster le contenu du SCoT en fonction du nouveau périmètre.

Depuis 2016, le périmètre du SCoT a évolué de façon successive suite aux fusions de plusieurs communautés de communes (CC) :

- la Région Saint-Jeannaise avec Bièvre Isère Communauté
- les Balmes Dauphinoises avec les CC de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs
- les Vallons de la Tour, la Vallée de l'Hien, Bourbre-Tisserands et les Vallons du Guiers deviennent la CC des Vals du Dauphiné. Elle intègre également la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné portant extension du territoire du SCoT sur le territoire de l'ex-commune de la Bâtie Divisin.

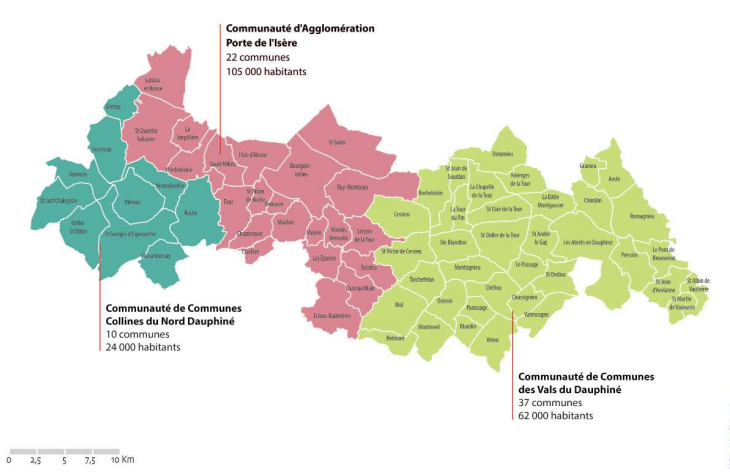
Le périmètre est désormais constitué de 3 intercommunalités rassemblant 69 communes :

- la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
- la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné
- la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

Le périmètre du SCoT Nord Isère : 92 communes, 8 structures intercommunales



Le périmètre du SCoT Nord Isère au 1er Janvier 2017



Les évolutions apportées

Rapport de présentation - Livre 1

Le contexte d'élaboration du SCoT

Mise à jour du cadre institutionnel dans lequel s'insère le SCoT et présentation de la révision.

Présentation des nouveaux documents de rang supérieur.

Reprise intégrale du bilan des surfaces consommées depuis 10 ans.



Rapport de présentation - Livre 2

Etat Initial de l'Environnement

Reprise intégrale à partir des données les plus récentes.

Evaluation Environnementale

Reprise intégrale à partir des données les plus récentes et des évolutions du SCoT.

Justification des choix

Mise à jour au regard des évolutions du SCoT.

Phase de mise en oeuvre et de suivi

Mise à jour au regard des évolutions du SCoT.

Résumé non technique

Mise à jour et reprise intégrale concernant l'évaluation environnementale.



Le diagnostic

Cette partie est enrichie sur les thèmes suivants :

- Préambule : mise à jour des indicateurs de l'état 0 et modification du périmètre
- Préservation du potentiel agronomique (Loi LAAgAF)
- Développement commercial
- DTA : Développement économique, déplacement et protection des espaces agricoles
- Environnement et biodiversité
- Energie
- Aménagement numérique

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - Livre 3

Approuvé au mois de décembre 2012, le SCoT en vigueur avait anticipé de nombreuses évolutions législatives liées à la loi ENE.



Dès lors, les grandes orientations de développement territorial et de limitation de l'étalement urbain sont conservées et restent pertinentes sur le nouveau périmètre du SCoT.

Le contenu du PADD a seulement été ajusté pour intégrer les nouveaux enjeux liés aux thèmes de la révision : DTA, développement commercial, trame verte et bleue, énergie, ressource en eau...

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO, ex-DOG) - Livre 4

Chapitre 1 Développement urbain

Précisions apportées, notamment en lien avec la modification de la DTA.

Chapitre 2 Environnement

Reprise intégrale des parties liées à l'énergie et à la trame verte et bleue et mise à jour sur le volet eau.

Chapitre 3 Déplacement

Précisions apportées, notamment en lien avec la modification de la DTA.

Chapitre 4 Habitat

Ajustement de certaines orientations.

Chapitre 5 Economie

Précisions apportées, notamment en lien avec la modification de la DTA.

Chapitre 6 Commerce

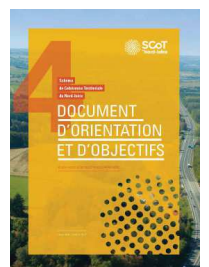
Insertion d'un nouveau chapitre.

Chapitre 7 Conditions particulières limitant l'urbanisation

Reprise intégrale des zooms photographiques sur les 10 corridors écologiques stratégiques.

Cartes du DOO

Mise à jour de l'ensemble des cartes et création pour le Chapitre 6, d'après le nouveau périmètre du SCoT.



Les étapes de la révision

2014 - 2017

Elaboration du projet de révision

Arrêt en Comité syndical le 7 mars 2018

Printemps 2018

Consultation

Transmission du dossier aux
personnes concernées et
Personnes Publiques Associées

Juin-Juillet 2018

Enquête Publique

Reprise du dossier

Automne 2018

Approbation

Approbation par
le Comité syndical

Toutes les actualités liées à la procédure
sont à retrouver sur notre site internet :

www.scot-nordisere.fr

